



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET MODALITES D'INSCRIPTION

Les présentes conditions générales de vente régissent l'hébergement en famille d'accueil de la personne référencée (personne ou hôte hébergé) dans le formulaire d'inscription et définit les modalités de cet hébergement.

L'hébergement est de deux types : en chambre simple ou en chambre double. La chambre simple est une chambre à destination exclusive de l'hôte hébergé. La chambre double est une chambre à deux lits, partagée par deux hôtes (généralement d'un même groupe). La personne hébergée a accès en-dehors de sa propre chambre, à la cuisine, à la salle de bains, aux sanitaires et au séjour de l'appartement. L'accès aux autres parties de l'appartement et l'utilisation des équipements de loisirs (télévision, ordinateur, chaîne stéréo,...) ou autres (équipements électroménagers par exemple) sont soumis à l'autorisation de la famille. Les clés de la maison sont remises à la personne hébergée lors de son arrivée. En cas de perte ou de vol de ces clés, les frais de remplacement sont à la charge de la personne hébergée (s'il devait arriver que par mesure de sécurité la famille d'accueil soit obligée de changer les serrures et les clés, les frais de remplacement seraient aussi à la charge de la personne hébergée).

HFP ne s'occupe pas de tous documents administratifs nécessaires au séjour de la personne hébergée en France (visa pour votre séjour, ...).

Annulation : si le séjour est annulé

- plus d'un mois avant la date prévue d'arrivée, HFP rembourse la totalité de la somme versée moins les frais administratifs de 55 euros et 50 euros de frais d'annulation soit un total de 105 euros.
- moins d'un mois mais plus de 15 jours avant la date d'arrivée prévue, HFP rembourse la totalité de la somme versée moins les frais administratifs de 55 euros et 100 euros de frais d'annulation soit un total de 155 euros.
- deux semaines avant la date prévue d'arrivée, HFP retient 50% du montant total versé
- une semaine avant la date prévue d'arrivée, HFP retient 80% du montant total versé

Dans tous les cas, les frais administratifs de 55 euros restent acquis à HFP.

Le report de la date d'arrivée et/ou une réduction de la durée du séjour dans la famille, quel qu'en soit le motif, ne donne lieu à aucun remboursement. De même, le fait que la personne hébergée ne prenne pas de petit-déjeuner, ou de dîner dans le cas d'une formule en demi-pension, et ce, de manière occasionnelle ou permanente, ne donne lieu à aucun remboursement.

Dans le cas d'une éventuelle prolongation du séjour dans la famille d'accueil la personne hébergée doit prévenir le plus tôt possible HFP afin de voir si cette prolongation est possible dans la même famille. Dans le cas où la famille d'accueil ne pourrait héberger la personne plus longtemps que la durée initiale prévue, HFP s'emploiera en fonction des disponibilités à trouver une autre famille d'accueil.

Le point de rencontre entre l'hôte hébergé et la famille d'accueil est fixé au domicile de la famille d'accueil. Il est impératif que la personne hébergée communique à HFP, au moins 5 jours à l'avance, son heure d'arrivée dans la famille, ou à défaut son heure d'arrivée prévue à Paris (à l'aéroport, en gare, ...). Dans le cas où HFP ne serait pas en possession de cette heure d'arrivée, elle ne pourra garantir la présence de la famille d'accueil à l'arrivée de la personne hébergée. HFP fournira à la personne à héberger toutes les informations nécessaires à son arrivée dans de bonnes conditions: nom et adresse complète de la famille, code(s) d'entrée, numéro de téléphone fixe, éventuellement de portable, station(s) de métro la(les) plus proche(s), ligne(s) de bus,...

HFP peut être amenée pour des raisons d'organisation à proposer à la personne hébergée un autre lieu d'hébergement que celui initialement prévu. Si il arrivait pour une raison de force majeure qu'aucune famille ne puisse héberger une personne dont la réservation a été confirmée, HFP proposera dans la



mesure du possible une solution d'hébergement dans un hôtel au coût le plus économique possible et procédera au remboursement des sommes versées hors frais de dossier.

En cas de mésentente entre l'hôte hébergé et sa famille d'accueil, HFP se chargera de trouver une autre famille d'accueil sous une semaine. Un seul changement d'hébergement pourra être effectué au cours d'un même séjour. Des frais administratifs du même montant que ceux demandés à l'inscription seront alors facturés. Les frais de déplacement de l'hôte hébergé et de ses effets seront à la charge de celui-ci. Dans le cas où aucune famille n'est disponible ou en cas de mésentente dans une deuxième famille d'accueil, HFP remboursera intégralement les sommes perçues et correspondant aux jours non passés dans la famille d'accueil, et proposera dans la mesure du possible une solution d'hébergement dans un hôtel au coût le plus économique possible. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par la personne hébergée.

Toute personne hébergée est tenue de respecter la réglementation française. Elle doit de plus, respecter la « Charte de Qualité HFP » ci-après. Celle-ci définit les principes élémentaires de tolérance réciproque et de respect mutuel qui régissent les séjours des personnes hébergées en famille d'accueil par l'intermédiaire de HFP.

HFP se réserve le droit de mettre fin à l'hébergement d'un hôte dont le comportement serait contraire aux principes énoncés dans la charte de qualité HFP, ou contraire à la législation française ou en cas de mauvaise conduite, comportement anormal ou mauvais esprit caractérisé, et ce sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par la personne hébergée.

HFP et la famille d'accueil ne peuvent être tenues pour responsables des dommages causés ou subis par la personne hébergée. Cette dernière doit donc obligatoirement avoir contracté une assurance couvrant sa responsabilité civile, accident, maladie, assistance médicale et rapatriement, vols et perte d'effets personnels pendant toute la durée de son séjour en famille d'accueil. En cas de sinistre, la famille d'accueil pourra exercer tout recours nécessaire auprès de sa compagnie d'assurances ou de celle de l'hôte hébergé.

Toute information relative à la personne hébergée est destinée uniquement à HFP pour la gestion de ses dossiers et de la recherche de la famille la plus adéquate. En aucun cas, ces données ne sont transmises à des tiers. Seuls sont fournis aux familles les nom et prénoms, âge, sexe, nationalité, coordonnées des lieux de cours ou de travail de la personne hébergée, ainsi que ses habitudes ou particularités utiles à son séjour dans la famille d'accueil (ex : allergies, régime alimentaire, ...). La personne hébergée dispose auprès de HFP d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données la concernant.

Toutes les notifications et autres formes de communications devant être effectuées en vertu des présentes devront prendre la forme écrite et seront réputées avoir été effectuées à la date à laquelle elles auront été délivrées en personne aux Parties (HFP et la personne à héberger), ou à la date de réception, à l'adresse indiquée ci-après, d'un envoi postal sous pli recommandé avec demande d'avis de réception ou d'un envoi par service de messagerie électronique, ou à la date de réception d'une télécopie aux numéros indiqués ci-après :

En ce qui concerne HFP

6-8, impasse chausson

75010 Paris - France

Télécopie : 01 48 03 05 64

Adresse e-mail : info.famille@noos.fr

A l'attention du Directeur

En ce qui concerne la personne hébergée, se référer aux coordonnées indiquées dans le formulaire d'inscription.

Chacune des Parties pourra changer son adresse et en informera l'autre Partie par notification selon la procédure susmentionnée.

Les présentes conditions générales de vente et modalités d'inscription, le formulaire d'inscription rempli par la personne à héberger, les tarifs ainsi que la Charte de Qualité HFP, constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties.

Toute disposition de cet accord jugée inexécutable, inapplicable ou nulle le cas échéant, restera sans effet sur la validité ou l'exécution des autres dispositions figurant aux présentes.

L'accord sera régi par le droit français et sera interprété conformément à celui-ci. Tout litige relatif à l'interprétation, à l'exécution, à la nullité de l'accord sera exclusivement soumis aux tribunaux de Paris.

Pour nous contacter

Host Families in Paris – 6-8, impasse chausson – 75010 Paris – France

contact@hostfamiliesinparis.com

tél. : +33 (0) 6 71 64 78 93 / fax : +33 (0) 1 48 03 05 64